



COMMUNE DE GONNEHEM

DÉCISION N°2024/029

PORTANT CONCLUSION D'UNE OUVERTURE DE COMPTE UPDEJEUNER

Monsieur le Maire de la commune de Gonnehem,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22-4 et L.5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014-79 / 2014-29-09-12^{ème} en date du 29 septembre 2014 portant institution de titres-restaurant au titre de l'action sociale de la collectivité territoriale au bénéfice de ses agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2016-16 / 2016-15-04-3^{ème} en date du 15 avril 2016 portant reconduction de titres-restaurant au titre de l'action sociale de la collectivité territoriale au bénéfice de ses agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018-17 / 2018-16-04-13^{ème} en date du 16 avril 2018 portant reconduction de titres-restaurant au titre de l'action sociale de la collectivité territoriale au bénéfice de ses agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-34 / 2020-01-07-17^{ème} en date du 1er juillet 2020 donnant délégation au Maire à prendre certaines décisions courantes et signer certains actes de gestion quotidienne en leur nom, en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la proposition de services pour la fourniture de cartes UpDéjeuner de la société UP sise 27/29 avenue des Louvresses, ZAC des Louvresses à Gennevilliers pour l'ouverture et le paramétrage du compte client permettant à partir de cet espace les commandes de cartes UpDéjeuner en ligne en toute autonomie ;

Considérant que les garanties et les prix proposés par la société UP sont cohérents au regard des caractéristiques du besoin de la commune ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : pour l'ouverture et le paramétrage du compte client permettant à partir de cet espace les commandes de cartes UpDéjeuner en ligne en toute autonomie, de conclure une ouverture de compte UpDéjeuner auprès de la société UP sise 27/29 avenue des Louvresses, ZAC des Louvresses à Gennevilliers (92234) immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro de SIRET 642 044 366 000 69.

Article 2 : Monsieur le Maire de la commune de Gonnehem est autorisé à ouvrir un compte UpDéjeuner auprès de la société UP pour 26 bénéficiaires.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Gonnehem, Monsieur le Receveur Municipal de Lillers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera reprise au registre des délibérations du Conseil Municipal, fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BETHUNE.

Fait à Gonnehem, le 20 novembre 2024

Le Maire

Bernard DELELIS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 21 novembre 2024

et de la publication le 21 novembre 2024